

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 novembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
3	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
5	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
6	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
7	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
8	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
9	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
10	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
11	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
12	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
13	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
14	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
15	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
18	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
20	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Louis ALLARD
21	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
22	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASE Patrick	
23	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
24	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
25	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
26	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
27	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
28	MOTZ	T	CLERC Daniel	
29	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
30	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
31	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
32	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
33	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pour de Manuel ARRAGAIN
34	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
35	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
36	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
37	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	

38 VIVIERS DU LAC

T SCAPOLAN Martine

39 VOGLANS

T BERNON Martine

Pouvoir de Yves MERCIER

21 communes présentes

Absents excusés :

Nathalie FONTAINE (MERY)

Jean-François BRAISSAND (ENTRELACS)

Sandrine RAMEL (LE BOURGET DU LAC)

Yves MERCIER (VOGLANS)

Philippe OBISSIER (AIX LES BAINS)

Nicolas JACQUIER (DRUMETTAZ CLARAFOND)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 novembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 26 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 12 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2025

Exécutoire le : 04 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 04 DEC. 2025

Visée le : 04 DEC. 2025

FINANCES Budget Assainissement Régularisation des comptes de tiers non équilibrés au 458119

Dans le cadre des opérations d'amélioration de la qualité comptable et compte tenu de l'antériorité des opérations, il est nécessaire de régulariser les comptes de la collectivité conformément aux dispositions prévues par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs.

Une recette résiduelle de 276 897,78 €.

Dès lors, pour régulariser un solde non justifié au compte 4581, il convient d'enregistrer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Débit 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » par Crédit 458119 « Opérations sous mandat – Dépenses » pour 276 897,78 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la Régularisation du compte 458119 pour 276 897,78 €.

Aix-les-Bains, le 25 novembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 39
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 15 : Budget Assainissement - Régularisation des comptes de tiers non équilibrés au 458119

Date de transmission de l'acte : 04/12/2025

Date de réception de l'accusé de 04/12/2025
réception :

Numéro de l'acte : d5617 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251125-d5617-DE

Date de décision : 25/11/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.2. Budget primitif
7.1.2.2. Délibération approuvant le vote du budget primitif